

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 646 831**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **89 06133**

⑤1 Int Cl⁵ : B 65 D 41/38, 45/02, 53/02.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 10 mai 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 46 du 16 novembre 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SOREAU Marcel Lucien Guy.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Marcel Lucien Guy Soreau.

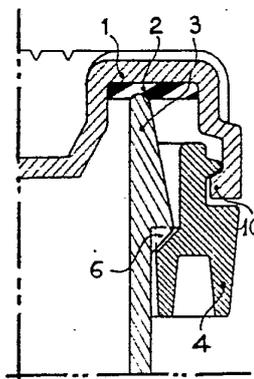
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Anneau fileté amovible associé à une capsule de fermeture pour récipient.

⑤7 La présente invention concerne un dispositif du type
(accessoire de fermeture) permettant d'assurer l'étanchéité et
d'éliminer après ouverture, l'existence du filetage disgracieux,
afin d'obtenir le maximum d'esthétique recherché.

Il comprend une capsule 1 munie d'un joint d'étanchéité 2
fermant le récipient 3, un anneau fileté amovible 4, permet en
combinaison avec le récipient 3 et la capsule 1, d'assurer une
fermeture parfaitement étanche par la mise en pression du
joint d'étanchéité entre ladite capsule et le bord de l'ouverture
du récipient.



FR 2 646 831 - A1

D

- 1 -

La présente invention concerne un système du type accessoire de fermeture permettant d'assurer l'étanchéité d'un récipient.

La technique actuellement connue est intéressante mais inesthétique (fermeture à pas de vis), ce qui conduit à concevoir un 5-nouveau système de fermeture escamotable pour assurer l'obturation d'un récipient. Ce nouveau système est constitué par un anneau fileté (1) amovible, un épaulement (5) ménagé sur le corps du récipient (3) à obturer, une capsule disposant de plusieurs crants (10) , qui en combinaison avec l'anneau fileté assure une pression 10-de fermeture.

L'anneau fileté selon l'invention permet de résoudre le problème, à la fois d'esthétique et d'étanchéité. Il est en effet associé, à un récipient, fermé par une capsule munie d'une jupe latérale, qui coiffe à la fois le bord du récipient et la partie supérieure de 15-l'anneau fileté. Il est caractérisé, en ce qui concerne l'étanchéité par un moyen de mise en pression constante sur le bord du récipient par l'intermédiaire d'une capsule munie d'un joint compressible (2). Selon l'invention le moyen de mise en pression, consiste en un filetage à palier alterné (7) sur la face extérieure de l'anneau fileté. 20-Lorsque ce dernier arrive en butée sous l'épaulement du récipient, il est immobilisé par un ou plusieurs ergots (6) solidaires du récipient. L'anneau fileté trouve facilement sa position avec le récipient par le fait que l'ergot représenté en (6) entre dans un des logements disposés à intervalles réguliers (8), à l'intérieur de ce dit 25-anneau fileté.

Les dessins annexés sont : En 1/4 une vue d'ensemble d'un récipient avec le moyen de fermeture. En 11/4 l'anneau fileté. En 111/4 le corps du récipient. En 1V/4 la capsule. L'invention sera mieux comprise et les avantages apparaîtront au cours de la description et 30-réalisation donné ci-après à titre d'exemple. Il est entendu que la description et les dessins ne sont donnés qu'à titre indicatif et non limitatif. Il sera fait référence aux dessins annexés dans lesquels la vue d'ensemble du récipient se trouve sur la planche 1/4 qui fait apparaître le détail (A) du système de fermeture. Ce système 35-comporte en (1) une capsule munie d'un joint d'étanchéité (2) , qui venant en contact sur le bord du récipient (3) est maintenu en pression par l'anneau fileté (4) l'étanchéité est ainsi obtenue par la compression du joint (2) de la capsule en contact avec le bord du récipient, par une action de vissage de la

- 2 -

capsule sur l'anneau fileté lequel est immobilisé par/ou plusieurs ergots (6) solidaires du récipient, au niveau de son épaulement.

A sa partie inférieure l'anneau fileté (4) présente des cavités (9) afin de permettre le logement d'un film plastique thermo-
5-rétractable qui par son immobilisation garantit l'inviolabilité du récipient.

L'anneau fileté est de préférence réalisé à base de matière plastique ce qui n'exclut d'autres matériaux en particuliers métalliques (par exemple aluminium et ses alliages).

10- La particularité de l'invention réside en ce que, lors de l'utilisation, la capsule et l'anneau fileté s'éliminent pour ne laisser place qu'au récipient, utilisable seul avec son contenu, d'un bon aspect esthétique et dépourvu de tout système mécanique, dont de non agressivité au niveau sensoriel.

15- L'invention, pouvant équiper tous types de récipient, trouve son application dans le conditionnement des produits agro-alimentaires (vin), en pharmacie et pour les récipients à usage domestiques, par exemple le conditionnement des conserves. Les utilisateurs peuvent être la restauration dans les différents moyens de transports (avions
20-bateaux, trains, cars routiers), la restauration rapide "self",
etc...

REVENDEICATIONS

- 1 - Anneau fileté amovible (4) destiné à assurer la fermeture étanche d'un récipient caractérisé en ce qu'associé à ce récipient (3) fermé par une capsule (1) possédant un joint d'étanchéité (2) lequel entre en contact avec le bord d'ouverture du récipient (3), il possède un moyen de mise en serrage de la capsule (1), un moyen de positionnement avec le récipient par le biais d'un épaulement muni d'un ou plusieurs ergots (6) ainsi que des cavités (9) à sa partie inférieure.

- 2 - Anneau fileté amovible, selon la revendication 1 caractérisé en ce que le moyen de mise en serrage est obtenu par un filetage à palier alterné (7).

- 3 - Anneau fileté amovible, selon la revendication 1 caractérisé en ce que le moyen de positionnement de l'ergot sous l'épaulement du récipient s'effectue dans un des logements (8) disposés à intervalles réguliers à sa partie intérieure.

- 4 - Anneau fileté amovible, selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dit anneau fileté possède à sa partie inférieure des cavités (9) afin de permettre à un film plastique thermorétractable de s'y loger et d'immobiliser ce dernier, assurant ainsi le côté inviolable du récipient.

Planche 1/4

voir détail A

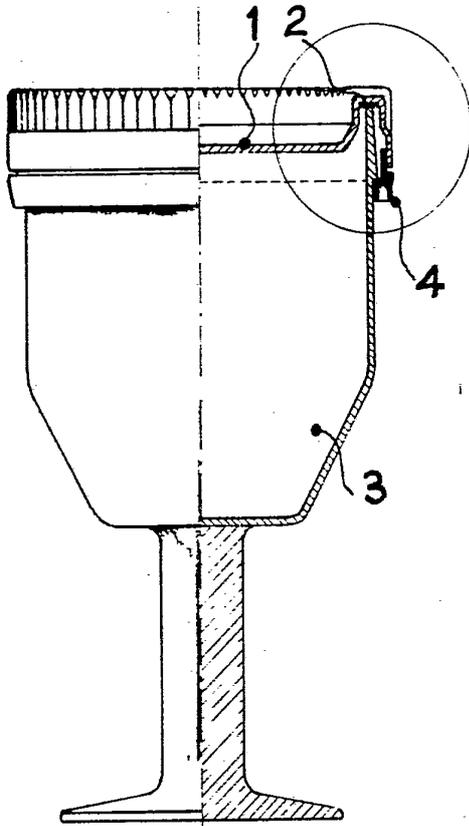


fig 1

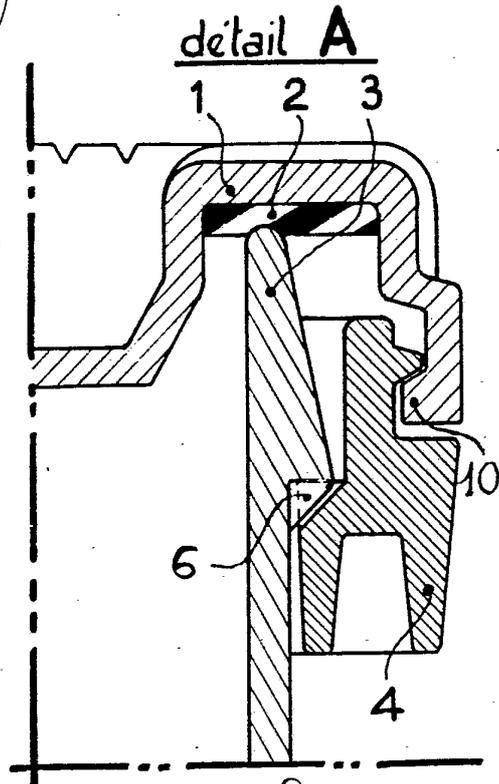


fig 3

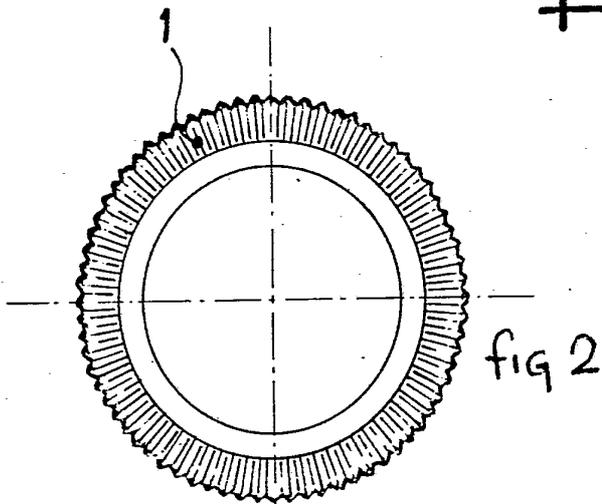
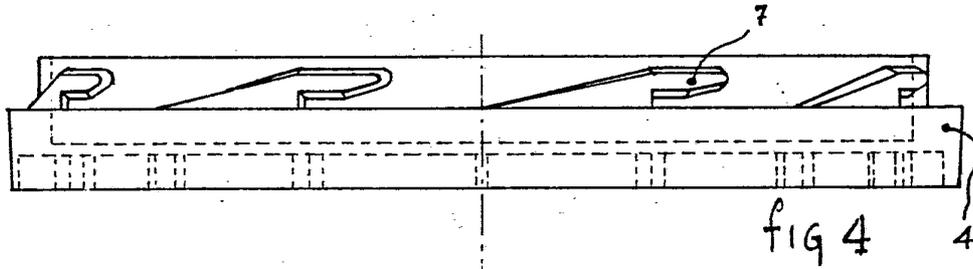


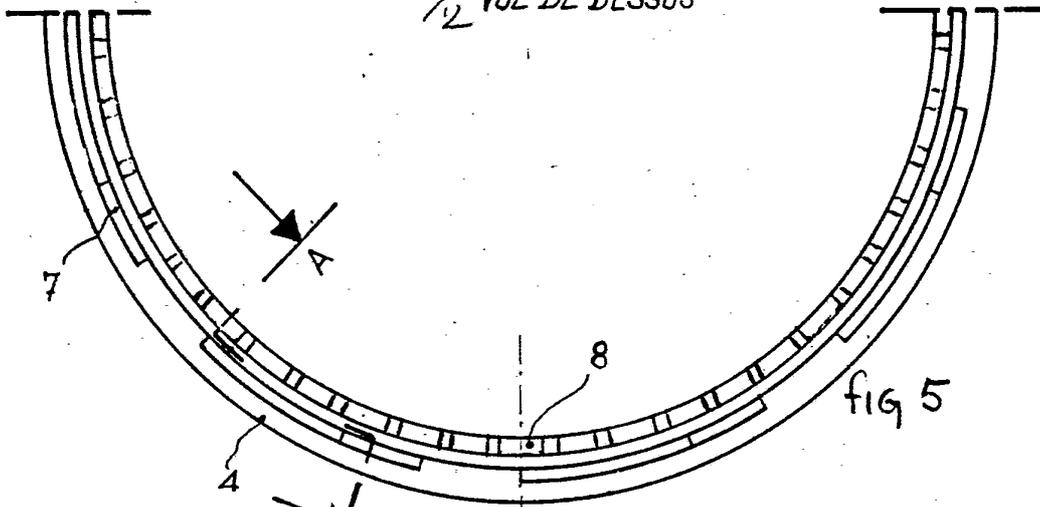
fig 2

Planche II/4

ÉLEVATION

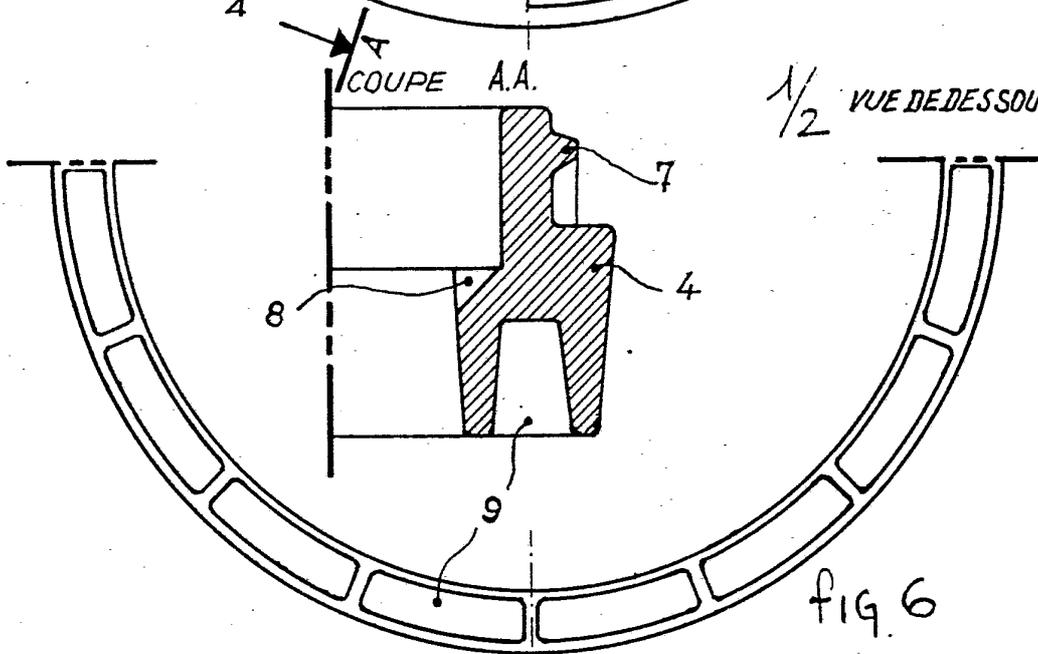


1/2 VUE DE DESSUS



COUPE A.A.

1/2 VUE DE DESSOUS



voir détail B

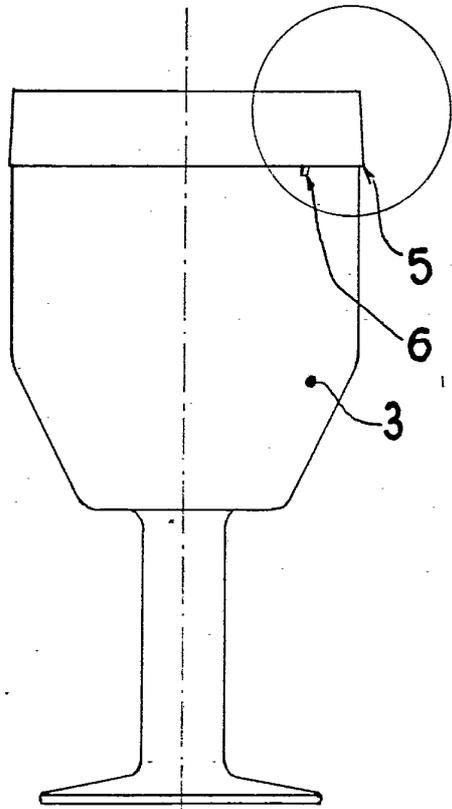


fig 7

détail B

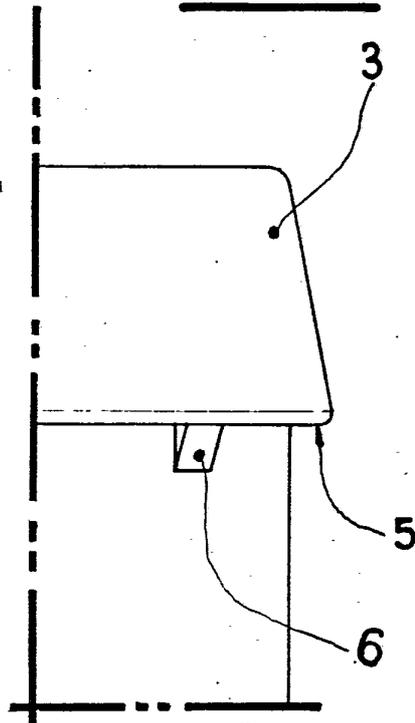


fig 8

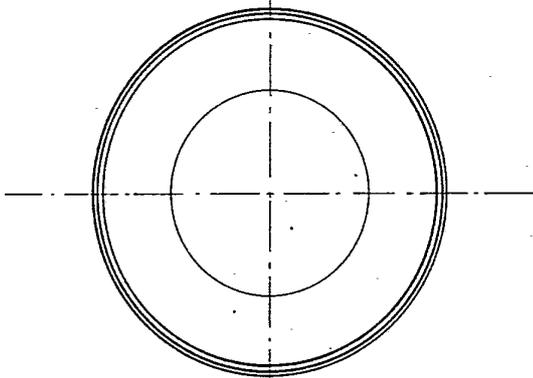
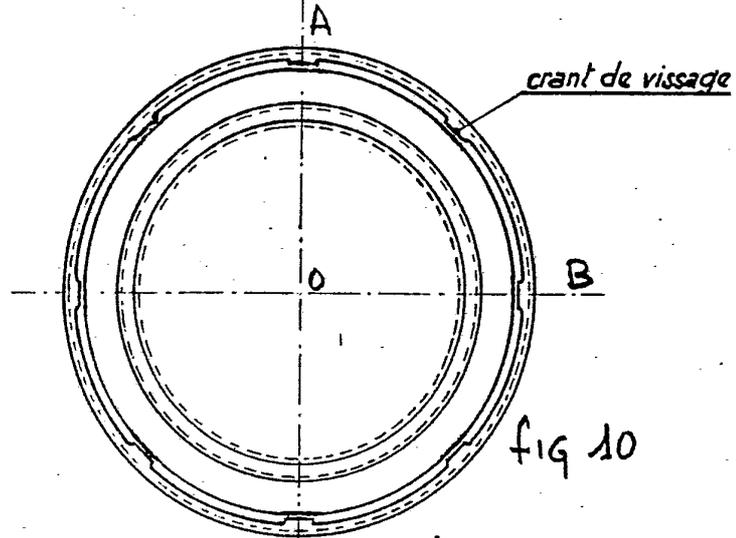


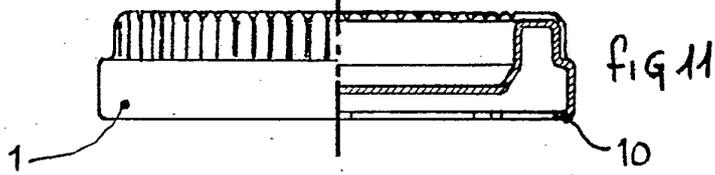
fig 9

Planche IV / 4

VUE DE DESSOUS



PROFIL COUPE AOB



VUE DE DESSUS

